

mai 2021

**Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier (du 26 mai au 2 juin)****L'épreuve comporte 2 parties :**

- la première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire
- la deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

**Durée de la préparation** : 3 heures.**Durée totale de l'épreuve orale** : 1 heure 15.**L'épreuve est notée sur 100.****Première partie de l'épreuve orale : EPS**

- **Durée de l'exposé** : 10 minutes.
- **Durée de l'entretien** : 20 minutes.
- **40 points** sont attribués à cette première partie.

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet pourra être présenté à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles.

**Pour la session 2021, les quatre activités physiques, sportives et artistiques choisies sont :**

- activités athlétiques
- activités aquatiques
- jeux et sports collectifs
- danse

Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore aux types d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

## **Deuxième partie de l'épreuve orale : la connaissance du système éducatif**

- **Durée de l'exposé** : 15 minutes.
- **Durée de l'entretien** : 30 minutes.
- **60 points** sont attribués à cette partie, 20 pour l'exposé et 40 pour l'entretien.

Cette partie consiste en un **exposé du candidat** à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, **suivi d'un entretien avec le jury**. L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions, et les valeurs qui le portent dont celles de la République

### **Quelques conseils**

**Pour la 1ère partie (EPS) : présenter des situations d'apprentissage intéressantes, adaptées aux objectifs assignés et à l'âge des enfants. Des outils pédagogiques concrets et la maîtrise des programmes est un plus. Parler de la différenciation et de l'évaluation prévues.**

**Pour la 2ème partie (connaissance du système éducatif) : pour l'exposé, il est préférable de problématiser la situation en élaborant un plan focalisé sur la thématique prioritaire du dossier.**

**Lors de l'entretien : on jugera la capacité du candidat à écouter, prendre du recul et argumenter ses propositions pédagogiques. Il faut veiller à utiliser un langage adapté et professionnel.**

Plus d'information : \_\_\_\_\_

#### **Pour plus d'information :**

bourgogne@sgen.cfdt.fr

Tél : 03 80 30 23 43 ou 07 68 6 40 76